



# l'enseignement agricole

snetap  
FSU.

Journée d'action interprofessionnelle  
**Tous en grève et dans  
les manifs le 29 janvier**





Journée d'action  
interprofessionnelle du 29 janvier,  
déclaration des organisations syndicales  
de la Fonction publique  
**Pour la fonction publique,  
toutes et tous en grève  
et dans les manifestations**

Les organisations syndicales de la fonction publique s'inscrivent totalement dans la déclaration commune de propositions et revendications signée le 5 janvier 2009 par les 8 organisations au plan interprofessionnel.

En appelant les fonctionnaires et agents publics à participer massivement à la grève et aux manifestations le 29 janvier prochain, elles entendent exiger du gouvernement des réponses à leurs revendications portant sur :

- L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009.
- L'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents.
- Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité et l'aggravation des conditions de travail.
- Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Sans prise en compte de ces exigences, elles prendront les dispositions pour donner les suites à cette journée.

A cet effet, elles conviennent de se revoir consécutivement à la rencontre des organisations syndicales au plan interprofessionnel prévue le 2 février 2009.

Paris, le 7 janvier 2009



**JANVIER** 2009  
numéro 313

**actualité**

**4**

- ▶ Communiqué du Conseil Syndical National des 14 et 15 janvier 2009 : le ministre doit répondre aux personnels dans l'action



- ▶ Le SNETAP porte la situation des précaires devant les tribunaux

**politique scolaire**

**6**

- ▶ Reculs de la laïcité et privatisation de l'école
- ▶ Carte des fusions et des suppressions de sites : Margaret Thatcher n'a pas fait mieux !



**pédago**

**8**

- ▶ L'école est en danger
- ▶ M. Xavier Darcos doit aussi suspendre la réforme de l'enseignement professionnel !
- ▶ BTSa - Modalités d'évaluation : de nouveaux reculs



**vie internationale**

**12**

- ▶ Orientations géographiques et thématiques : mission de coopération internationale au MAP en questions
- ▶ Collectif Vie Internationale du SNETAP : réfléchir à la mission de coopération
- ▶ L'enjeu alimentaire : la souveraineté alimentaire
- ▶ La syndicalisation : c'est l'affaire de tous ! (page 16)



**corpo**

**15**

- ▶ Résorption de la précarité des négociations bien mal engagées
- ▶ Un rappel de salaire pour les TOS intégrés et détachés ?



**L'Enseignement Agricole**  
est la revue du Syndicat National  
de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard  
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42  
Fax : 01 49 55 43 83

[www.snetap-fsu.fr](http://www.snetap-fsu.fr)  
[snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr)

**Responsable de la publication :** Annick Merrien  
**Coordonnateur de la publication :** Francis Gaillard

**Equipe de coordination :** Hélène Huet,  
Bernard Ludwig, Blandine Maille

**Maquette, mise en page et impression :**  
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42  
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : janvier 2009  
CCP 995-94 K Paris  
Commission paritaire des papiers de presse 0608 S 06513

# Le 29 janvier 2009 Une mobilisation indispensable !



L'ensemble des confédérations syndicales, les fédérations de la Fonction Publique et celles de l'Education appellent, toutes et conjointement, les salariés à se mobiliser le 29 janvier pour dénoncer les orientations gouvernementales actuelles qui font régresser les services publics par les suppressions massives d'emplois et la remise en cause des missions de service public, et qui ont pour objectif de faire voler en éclats le statut de la Fonction Publique, qui confèrait aux fonctionnaires leur indépendance afin d'être au service de l'intérêt général plutôt qu'à la merci des pressions de tous ordres ou de leur hiérarchie directe.

Dans le secteur éducatif, tant à l'Education Nationale que dans l'Enseignement Agricole, cette journée de grève et de manifestations est une façon de donner un prolongement aux actions en cours pour porter une nouvelle fois avec force nos revendications contre les suppressions de postes et pour une école assurant la réussite de tous les jeunes, ainsi que pour la revalorisation de nos métiers.

Dans le contexte actuel de crise financière et économique, déclenchée par la totale dérégulation néolibérale des marchés financiers, les organisations syndicales et les personnels entendent également dénoncer la volonté du gouvernement de « privatiser les profits et de socialiser les pertes », en faisant supporter par les contribuables le coût du plan de relance mais en excluant les salariés de celui-ci, dont les principaux bénéficiaires sont pour le moment les banques et, dans une moindre mesure, les entreprises. Elles exigent que les salariés ne soient pas, une fois de plus, les victimes des errements de ceux qui n'ont eu pour seul objectif que les profits immédiats les plus élevés possibles. A ce titre, et parce que le pouvoir d'achat n'a cessé de régresser, notamment dans la Fonction Publique, elles exigent l'ouverture de négociations salariales pour augmenter la valeur du point d'indice et réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire afin d'améliorer la carrière des agents.

Cette journée de mobilisation doit également être l'occasion de dénoncer les très nombreuses dérives initiées par le chef de l'Etat qui sont autant de reculs pour la démocratie : politique d'immigration qui vise à s'attirer les bonnes grâces de l'électorat d'extrême droite et qui bafoue les droits des personnes ; décision autoritaire de supprimer les juges d'instruction et d'inféoder l'instruction au Parquet ; décision de nommer directement les directeurs des chaînes de télévision publiques pour mieux contrôler les lignes éditoriales, ce qui ressemble fort à un déni de liberté d'analyse et d'expression pour les journalistes...

Le SNETAP appelle les personnels de l'enseignement agricole public à se mobiliser massivement pour assurer la pleine réussite de cette journée d'action interprofessionnelle.

Le 29 janvier 2009, mobilisons-nous en très grand nombre pour dire au gouvernement et au chef de l'Etat notre refus de leurs orientations politiques et notre exigence d'autres orientations, qui fassent vivre un pacte social fondé sur la solidarité, avec des services publics forts garants de plus de justice sociale.



Annick Merrien

l'enseignement  
agricole

snetap



Journée d'action interprofessionnelle  
Tous en grève et dans  
les manifs le 29 janvier

n° 313

Edito



En Poitou charentes, la délégation reçue le 21 janvier à la DRAF.

## Le SNETAP porte la situation des précaires devant les tribunaux

Dans le cadre du mandat du congrès d'Albi sur la précarité, le SNETAP a engagé devant les tribunaux des conseils des prud'hommes des régions Centre et Poitou-Charentes, des recours contre les abus de contrats précaires de TOS et d'ATS.

Le mardi 20 janvier 2009, à l'audience du tribunal des prud'hommes de Tours, les dossiers de nos trois collègues TOS précaires ont été plaidés. Petit rappel : nos collègues avaient 13 ans, 10 ans et 8 ans d'ancienneté, de contrats CES, CEC, CAE, etc.

La procédure mise en œuvre par le SNETAP afin de lutter contre toute forme de précarité au sein de notre ministère, porte les espoirs de nos collègues.

Les textes de lois et la jurisprudence, invoqués par les plaidoiries de notre avocat, ont jeté un froid (de saison) dans l'enceinte

des prud'hommes. Les avocats de la Région Centre et du LEGTA mis en cause, n'ont à aucun moment été en mesure de mettre à mal les argumentations de la défense.

Le verdict est attendu le 5 mai 2009, avec beaucoup d'espoir.

Nous vous informons également, que d'autres affaires sont en cours : en février, un dossier ATS sur Châteauroux, 2 dossiers TOS sur Orléans, 1 dossier ATS sur Bourges, 2 dossiers TOS sur Poitiers, et 1 dossier TOS en attente sur Chartres.

Dans la conjoncture actuelle, l'union est de mise. Chers collègues, pour dire non à l'injustice qui nous guette tous, soyons forts en étant unis, le SNETAP vous accompagne.

**Jean-Claude Callault**  
Secrétaire National  
« Emplois précaires »

## Communiqué du Conseil S Le ministre aux person

*La crise financière a, dans le monde entier, des conséquences dramatiques pour les foyers les plus modestes. Des milliards se sont volatilisés et, du fait de cette crise, ce sont maintenant les populations et notamment les couches les plus défavorisées qui en payent le prix fort, en termes de suppressions d'emplois et de recul du pouvoir d'achat.*



En France, cela se traduit par une augmentation du nombre de demandeurs d'emplois. Parallèlement, l'hiver et le froid intense remettent sur le devant de la scène la pénurie de logements et d'hébergements pour accueillir les sans-abris et les mal-logés.

Face à cette situation, le gouvernement annonce à grands renforts médiatiques, un plan de relance. Mais celui-ci ne s'intéresse qu'aux banques et aux entreprises, mais pas aux salariés. En outre, il utilise cette crise pour justifier la poursuite des réformes, même si le pouvoir a dû reculer sur plusieurs dossiers, ou en différer certains.

### Dans la fonction publique

Il confirme les suppressions d'emplois programmées (35 000 en 2009 dont 13 500 dans l'éducation nationale) et le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Le maintien de l'austérité salariale dans la fonction publique conduit à gommer la notion de carrière et accélère la perte de pouvoir d'achat (-10% depuis 2000) de tous les fonctionnaires et agents publics, ce qui a des répercussions encore plus dramatiques pour les personnels de catégorie C et les précaires.

Les prétendus plans de revalorisations ne font que conditionner la rémunération à la performance.

## Mobilisations décisives

Le ministère, à l'instar de la DGER, a pris conscience de la détermination des personnels, engagés dans l'action rétentive de notes. Il était temps ! A tous les niveaux de l'organisation syndicale, la mobilisation s'amplifie. Sur le terrain, dans les régions, dans les instances paritaires, les personnels portent haut les valeurs qu'ils défendent et les moyens qu'ils demandent.

Que ce soit dans les régions, avec les rassemblements le 21 janvier, ou en participant à la grève générale du 29 janvier, les personnels mobilisés ne lâcheront pas sur le terrain de la revendication.

Le ministère est bien obligé de prendre en compte les demandes des personnels qui s'expriment depuis la rentrée. Au niveau national, l'ordre du jour des instances paritaires est toujours recentré sur nos revendications et les rendez vous avec la DGER et les conseillers du ministre permettent de préciser nos demandes. Reste maintenant à obtenir du ministre l'assurance que les moyens obtenus par les parlementaires soient fléchés sur les établissements publics, qui ont subi jusqu' alors les pertes les plus importantes.

Ces dernières semaines du mois de janvier seront donc décisives, et la mobilisation plus que jamais nécessaire.

# Confédéral National des 14 et 15 janvier 2009 doit répondre aux enjeux dans l'action

Rentrée sans ambition  
+  
Rentrée sans moyens  
=  
Rentrée sans notes  
+  
Rentrée sans CCF

## Dans l'éducation

Le mouvement lycéen de l'automne, qui se poursuit, a conduit le ministre Xavier Darcos au report de la réforme du lycée, mais assorti de l'affirmation du président de la République que « cette réforme se fera ».

Dans l'enseignement professionnel, la mise en œuvre du Bac Pro en 3 ans, pourtant principale mesure contestée par les enseignants, les parents et les élèves, est confirmée. 8 organisations syndicales de l'éducation (dont le SNETAP) continuent d'exiger la suspension de cette réforme. Les inquiétudes qu'engendre cette réforme dans le secteur de l'apprentissage ne trouvent pas de réponse, ce qui fragilise un peu plus encore les CFA publics.

Cette frénésie de réformes réalisées dans le plus grand mépris des élèves, des parents et des enseignants, conduit à une destruction progressive de l'enseignement public. La combatte est un impératif et doit conduire à mettre en synergie toutes les actions engagées pour construire un mouvement de grande ampleur pour sauver l'école et les services publics.

Dans l'immédiat, le SNETAP appelle l'ensemble des personnels de l'EAP à participer aux manifestations du 17 janvier pour la défense du service public d'éducation, à l'initiative des organisations syndicales des personnels, de parents, d'élèves et d'étudiants.

## Dans l'enseignement agricole

Les incertitudes demeurent sur la répartition des moyens obtenus par l'amendement du Sénat au budget 2009, déjà ramené de 51 à 38 millions. Les propos ambigus du secrétaire général et du DGER sur cette répartition (« traiter la globalité de l'EA », « préserver l'équilibre entre public et privé... ») ne peuvent en effet qu'inquiéter. La manière dont est préparée la session 2009 des concours enseignants et l'opacité sur le mouvement des personnels laissent clairement entendre que les 64 postes d'administratifs annoncés seraient remis en cause et que l'arbitrage sur les 100 postes d'enseignants pour le public (qui ne serait pas encore rendu) risque de voir ce nombre fortement réduit.

L'annonce, à l'occasion d'une commission, d'un nouveau « cadeau » d'au moins 10 millions d'euros au privé (CNEAP) ne peut que renforcer ces inquiétudes.

Autrement dit, le MAP défait sans vergogne ce que les parlementaires ont jugé nécessaire et voté.

Les moyens et les orientations du 5<sup>e</sup> Schéma auront un impact visible au plan des structures et, cette année, le nombre particulièrement élevé de projets de restructurations, avec disparition de sites concerne un grand nombre de régions. C'est le maillage du territoire par les établissements publics et, globalement la place de l'enseignement public qui sont remis en cause. En outre, ces orientations trouvent déjà une traduction concrète à travers les mutations ou réintégrations d'office, qui se multiplient (une vingtaine d'enseignants concernés cette année). Le nombre de précaires explose et les possibilités de mutations (pour toutes les catégories de personnels) sont réduites à néant.

Dans le même temps, la DGER poursuit ses réformes à marche forcée, dans le seul objectif d'entrer dans ces contraintes budgétaires (Bac pro en 3 ans, réforme du lycée, réforme de la formation des enseignants, statut des enseignants chercheurs...).

Dès la rentrée, le SNETAP avait proposé à l'intersyndicale (FSU-CGT-Sud, rejoint aujourd'hui par FO) de s'engager dans une action de « rétention des notes ». Cette action, n'a cessé de s'étendre (plus de la moitié des établissements), et met aujourd'hui le MAP et la DGER dans un état fébrile.

Feignant dans un premier temps d'en ignorer l'importance, ils ont pris aujourd'hui conscience de la détermination des personnels engagés dans l'action.

La FIDL « appelle les élèves de l'enseignement agricole public à se mobiliser contre les régressions budgétaires et la réforme de la voie professionnelle ».

Elle « soutient les enseignants dans leur action de rétention de notes ».

Les virulentes critiques du Parlement sur la gestion par le MAP de son secteur d'enseignement y ont probablement contribué également.

La traduction concrète de l'amendement budgétaire finalement adopté fin décembre doit aujourd'hui être l'un des objectifs majeurs, dans la poursuite de l'action : les crédits obtenus doivent conduire le MAP, a minima, à :

- Annoncer le maintien de la DGH, dans toutes les régions, comme la détermination des personnels dans l'action a permis de l'imposer en PACA.
- Confirmer le rétablissement des 100 postes d'enseignants, et le traduire dans le nombre de postes ouverts aux concours 2009, ainsi que dans la négociation sur la résorption de la précarité qui s'ouvre le 21 janvier.
- Conforter les dotations en personnels administratifs, par le rétablissement des 64 postes prévus par l'amendement sénatorial et leur ouverture effective par leur inscription au mouvement.

Mais le MAP doit également accepter sans attendre de :

- Rouvrir les négociations sur la voie professionnelle.
- Engager une négociation sur le maintien des filières générales et technologiques dans l'enseignement agricole public, dans le cadre d'une réforme du lycée aujourd'hui différée, et qui doit être faire l'objet d'une véritable négociation.
- Imposer, dans le projet de masterisation du recrutement des enseignants, les particularités de l'EAP, sans pour autant le marginaliser, ni pas y chercher une source d'économies sur la formation des enseignants.

Pour l'imposer, le CSN appelle les personnels de l'EAP à poursuivre, étendre encore et amplifier le mouvement de rétention de notes.

Les moyens pour la rentrée 2009, alors que va commencer l'exercice des « structures » et l'ouverture de négocia-

tions sur la remise à plat des contre-réformes engagées et sur la résorption de la précarité nécessitent aujourd'hui des réponses urgentes. C'est le sens des revendications que les représentants du SNETAP devaient exprimer à l'occasion d'une audience chez le Directeur de cabinet du ministre qui, demandée par l'intersyndicale depuis octobre, avait finalement été fixée au 20 janvier.

De toute évidence incapable d'apporter des réponses satisfaisantes, le cabinet remet en cause au dernier moment cette audience.

L'organisation et la préparation des rassemblements régionaux du 21 janvier, prévus par l'intersyndicale, doivent donc contribuer à « mettre la pression » sur le cabinet. Ils seront également l'occasion de porter les revendications des personnels auprès des représentants de l'Etat en Région (Préfet et/ou DRAF) et de débattre des suites de l'action.

L'appel unitaire et interprofessionnel à la grève le 29 janvier doit également être une nouvelle étape de cette mobilisation, tant ses motivations (services publics, emploi, salaires, ...) rejoignent les préoccupations exprimées par les personnels de l'EAP, depuis le début de cette action.

Le SNETAP appelle l'ensemble des personnels à assurer le succès de la grève et des manifestations du 29 janvier.

Face à l'urgence de la situation, le CSN du SNETAP met en demeure le ministre de l'agriculture de répondre, avant la fin janvier, aux revendications formulées. Si le ministre n'y répondait pas, il prendrait alors la responsabilité d'un durcissement du mouvement, que tous les personnels dans l'action, depuis le début, se sont efforcés d'éviter.

Fin janvier, le SNETAP débattre, avec les autres organisations syndicales et les personnels engagés dans cette action, des modalités de sa poursuite, tenant compte notamment de la réponse du ministre.

Elles les proposeront aux personnels, avant le début des congés d'hiver.

**Adopté à l'unanimité (28 voix)  
Paris, le 15 janvier 2009**

## Carte des fusions et des suppressions de sites Margaret Thatcher n'a pas fait mieux !

Avec 219 établissements publics pour 629 établissements privés, le ministère de l'Agriculture estime qu'il y a encore trop d'établissement publics.

Ainsi, 27 fusions ou projets de fusion concernant pas moins de 58 établissements publics ou sites de formation initiale ont été concoctés en ce sens. L'administration DGER/DRAF/SRFD et parfois des chefs d'établissements, pour aboutir à leurs fins, recourent trop souvent à des procédés pour le moins contestables.

Parmi ceux-ci, la mise sous autorité unique de deux EPL est une démarche qui préfigure souvent la fusion de ceux-ci. Le Directeur ainsi désigné reçoit une lettre de mission que lui seul et son mandataire connaissent et selon la méthode du loup introduit dans la bergerie, peut user de son influence pour arracher, après plusieurs réunions, l'assentiment des personnels ou le vote des deux conseils d'administration... Il est même arrivé, que désavoué par le vote de l'un des conseils d'administration, le directeur, de sa propre initiative ou sous la pression de sa hiérarchie, ait convaincu le président du CA de reconvoquer le CA afin de procéder à un nouveau vote.

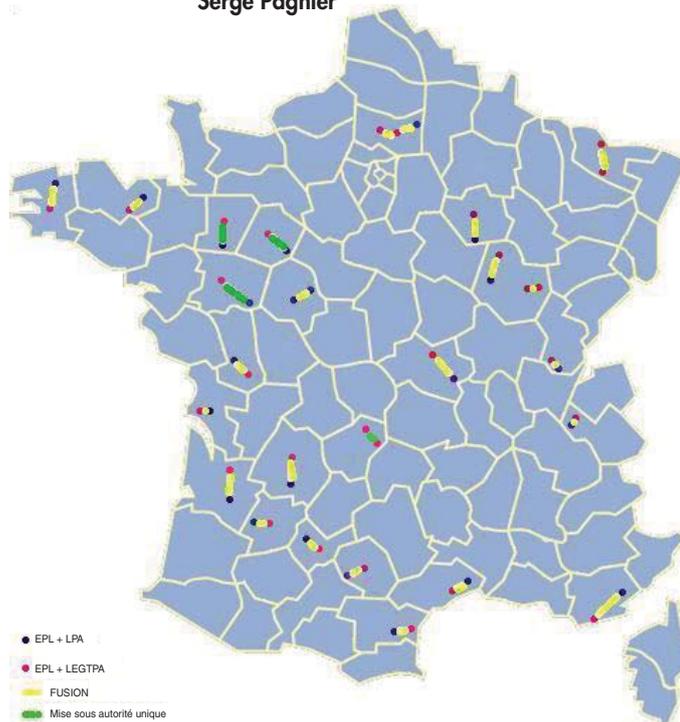
Autre lieu, autre méthode, sous l'autorité du DRAF des directeurs sont réunis pour fusionner leurs établissements, à l'issue de quoi, une lettre de mission leur est remise leur délivrant "carte blanche sur la méthode" pourvu que la fusion se réalise.

Évidemment, dans de telles conditions, les notions d'autonomie et de démocratie ne sont plus que des mots et, de la tutelle partagée entre l'Etat et le conseil régional sur l'EPL, l'Etat n'en a que faire ! Enfin, sans vouloir être exhaustif sur les procédés que l'administration utilise, le recours à des officines privées à but très lucratif a même été recommandé afin d'instrumentaliser le processus de fusion. Les sommes ainsi "investies" sont prélevées non sur les primes de gestion des déci-

deurs mais sur les budgets des EPL, dont on sait qu'ils sont financés par les pensions payées par les familles ou par la subvention du conseil régional. Ainsi, cela ne coûte rien à l'Etat et lui permet de faire l'essentiel des économies tandis que d'autres y trouvent le moyen de bien assurer leur carrière et d'empocher les primes de "management".

Ayant pris la mesure de cette entreprise de destruction massive de l'appareil public de formation, il appartient aux personnels de résister car la plupart de ces fusions n'ont d'autre motivation que d'entrer dans le cadre dogmatique des réductions de postes sans aucun égard pour l'usager. En outre, elles sont un tremplin aux suppressions de sites tel que nous pouvons le constater cette année pour trois d'entre eux. Elles s'inscrivent en outre dans la stratégie de privatisation rampante du système éducatif impulsée sans le dire par le gouvernement.

Serge Pagnier



# Reculs de et privatis

*La trêve des confiseurs a été le moment choisi par la droite, le gouvernement et le Ministère de l'Agriculture pour porter de nouvelles attaques contre la laïcité et ouvrir ainsi une nouvelle étape de libéralisation de l'éducation et de la formation*



L'article 89 de la loi du 13 août 2004 pose le principe du financement par les communes de résidence de la scolarisation d'enfants dans les écoles élémentaires privées d'autres communes.

Cet article est une faveur supplémentaire faite à l'enseignement privé au détriment des efforts nécessaires de l'État et des communes pour les écoles publiques, écoles de la République.

L'application de cet article suppose des moyens importants évalués à environ 500 euros par élève et par an, soit un total pour la collectivité de 60 millions d'euros.

Ce surcoût pour les communes a fait l'objet de très nombreuses contestations que le Sénat a dû entendre.

Le 10 décembre 2008, le Sénat a voté une nouvelle proposition de loi qui reprend hélas les orientations initiales de l'article - liberté de choix et parité public/privé - et contraint les communes de résidence à s'acquitter d'une contribution pour chacun des élèves scolarisés dans un établissement privé sous contrat selon l'une des conditions suivantes :

- la commune ne dispose pas des capacités d'accueil dans son école publique ;
- les obligations professionnelles des parents sont telles qu'elles imposent la scolarisation dans une autre commune, si toutefois la commune de résidence n'a organisé ni de service de garde ni de service de restauration ;
- des raisons médicales imposent la scolarisation de l'enfant dans une autre commune ;

# la laïcité ation de l'école



- le frère ou la sœur de l'enfant est déjà scolarisé dans cette autre commune.

Elle est aussi, plus favorable au privé qu'au public, l'accord du maire n'étant pas requis pour l'inscription d'élèves dans le privé.

De plus, le préfet pourra statuer et rendre illégal tout refus d'acquiescement de frais engendrés par la scolarisation extérieure dans le privé. Autant dire que la libre administration des communes n'existe plus.

Le ministre des Affaires Etrangères Bernard Kouchner, et Mgr Mamberti, secrétaire pour les relations du Saint-Siège avec les États, ont signé jeudi 18 décembre à Paris un accord de reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur délivrés par les établissements d'enseignement supérieur catholiques et reconnus par le Saint-Siège. Cet accord que le gouvernement dit inscrire dans le processus de Bologne, a pour objet de reconnaître la valeur des grades et des diplômes canoniques - théologie, philosophie, droit canonique - ou profanes - les autres disciplines - et de faciliter les différents cursus universitaires.

Dans les suites du fumeux discours du président de la République au Latran, cet accord donne la capacité à un État étranger de désigner

les établissements français habilités à délivrer des diplômes français.

Outre, comme le dénonce l'UNEF, que cette décision ouvre par l'attribution des grades, la voie à une concurrence inacceptable et déloyale entre les universités ou les écoles et les établissements privés d'enseignement supérieur, elle n'est pas légale :

- articles 3 de la loi du 26 01 1984 « *Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de tout emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. il doit garantir leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique* »
- article 15 de la même loi : « *L'Etat a le monopole de la collation des grades et des titres universitaires* »

Dans l'hypothèse où cet accord serait maintenu, quelles possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique, garanties à l'enseignement et à la recherche, resteront-elles ? La théorie darwinienne de l'évolution des espèces y survivra-t-elle ? Quelle reconnaissance sera prêtée aux diplômes si le monopole de l'Etat disparaît ?

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, toujours en pointe contre le principe de laïcité, étudie actuellement un nouveau type de PPP<sup>(1)</sup> dans l'enseignement supérieur agricole : un nouveau concept de cursus vétérinaire !

Les 5 premières années à l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais (enseignement catholique), les deux dernières années dans une des quatre écoles nationales vétérinaires avec à la fin le même diplôme que les autres étudiants vétérinaires. Ce nouveau cursus "PPP", prévu pour une cinquantaine d'étudiants, aurait un recrutement principalement sur dossier et entretien. Il se composerait, pour sa partie privatisée, de 2 années de classe préparatoire intégrée suivies de 3 années concernant les disciplines fondamentales et pré-clinique de l'enseignement vétérinaire. Les deux dernières années, correspondant essentiellement à l'enseignement clinique qui est celui qui est le plus onéreux à mettre en place, se dérouleraient dans le service public : les écoles nationales vétérinaires.

Le principe économique actuel de privatiser les gains et de nationaliser les coûts serait ainsi appliqué à l'enseignement supérieur agricole et la laïcité dans ce PPP rendue « une vieille lune du Snetap » !!

Certes le cursus actuel a de nombreuses imperfections, mais ce projet, qui est en contradiction avec le Code Rural, ne les corrige pas.

Pour ces motifs et conformément à son mandat de congrès, le Snetap appelle ses militants à intervenir auprès des députés<sup>(2)</sup> pour exiger l'abrogation de l'article 84.

Le Snetap s'indigne et condamne cette signature restée confidentielle grâce à la complicité des médias et, avec la plupart des organisations laïques, il exige l'annulation d'un tel accord.

Le Snetap appelle les personnels à faire barrage au projet de création d'une école vétérinaire privée, il considère que d'autres solutions existent notamment avec l'Enseignement Technique Agricole Public d'autant plus que la DGER dit mettre en avant un plus grand lien entre l'enseignement technique et supérieur mais ne le met pas en application dans ce cas pour des raisons de coût et probablement aussi idéologiques !

**Serge Pagnier  
Bruno Polack**

1 - Partenariat Public Privé : cf article bulletin n°311 d'octobre 2008

2 - Modèle de lettre à adresser aux députés proposée sur le site : <http://ecoledeproximite.lautre.net/petition>





# L'école est

*Qui va piano, va sano : ce n'est apparemment pas la devise des ministres de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture qui mènent de front plusieurs chantiers de rénovation, et ce au pas de course ! : réforme du lycée, rénovation de la voie professionnelle, mastérisation et nouvelles modalités de recrutement et de formation des enseignants : autant de dossiers traités dans la précipitation et sans concertation.*



Et même si la réforme du lycée, sous la pression des mouvements lycéens, a été suspendue, il n'en reste pas moins que le système éducatif est en danger. La réforme n'est pas suspendue et il faudra être particulièrement vigilant aux suites qui lui seront données.

Un autre chantier tout aussi inquiétant concerne celui de la réforme de la voie professionnelle qui, en l'état, est inacceptable. C'est pourquoi, 8 organisations syndicales de l'Éducation, dont le SNETAP-FSU ont publié un communiqué de presse commun le 9 janvier 2009 pour exiger la suspension de cette réforme et l'ouverture de véritables négociations.

Dans l'enseignement agricole, il faut rajouter à ces chantiers la rénovation de l'architecture des diplômes, celle des BTSA, les nouvelles modalités d'admission en BTSA avec l'inscription sur le portail commun à l'Éducation Nationale « Admission post-bac ».

## Rénovation de la voie professionnelle : un simulacre de consultation !

Sans revenir sur les raisons qui nous poussent à refuser cette réforme, qui aujourd'hui, dans les établissements, a une vision claire de ce qui va se passer à la rentrée 2009 ? Qui a pu prendre connaissance des référentiels de formation pour les 5 secondes professionnelles qui doivent s'appliquer à la rentrée 2009 ? Cette pseudo-consultation des équipes pédagogiques est inacceptable : la page d'accueil du site « chlorofil » ne mentionne même pas

## M. Xavier Darcos doit aussi suspendre la réforme de l'enseignement professionnel !

Les organisations syndicales CGT Educ'action, SNUEP, SNEP et SNETAP-FSU, SNIC-FO, SNALC-FGAF, SNCL-FAEN, SUD Education, s'adressent au ministre de l'Éducation pour lui demander de suspendre immédiatement la réforme de l'enseignement professionnel.

Ces organisations réaffirment leur opposition totale à la suppression des sections de BEP et à la généralisation du Baccalauréat professionnel en 3 ans.

Les différents arrêtés et décrets soumis à l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation ont été majoritairement rejetés. Le ministre de l'Éducation doit donc renoncer à leur publication ainsi qu'aux suppressions de postes, donc en suspendre la publication et ouvrir de véritables négociations. Les élections professionnelles de décembre ont montré l'opposition des personnels à cette réforme et elles ont conforté les organisations syndicales qui la combattent.

L'enseignement professionnel mérite mieux. Cette réforme, dont la logique est d'accompagner les suppressions massives de postes dans les lycées, se fait dans la précipitation, une grande confusion, beaucoup

d'incohérences et d'iniquité entre élèves.

Rien n'est prêt pour permettre aux élèves, terminant cette année leur cycle en collège, de choisir correctement leur orientation : CAP ou Baccalauréat, qui va décider et comment ?

Depuis plus d'un an, élèves, parents dénoncent les dangers de cette réforme.

C'est pourquoi, ces organisations ont décidé de solliciter, ensemble, une rencontre, dans des délais rapides, avec le ministre de l'Éducation. Elles veulent lui faire part de leurs désaccords, obtenir la suspension de cette réforme et la reprise des discussions sur la voie professionnelle comme il vient de le faire pour la voie générale du lycée.

Ces organisations appellent les personnels à se mobiliser massivement, notamment lors de la journée nationale de grève et de manifestations du 29 janvier.

**Paris, le 9 janvier 2009**

**Communiqué de presse** - CGT Educ'action, SNUEP, SNEP, SNETAP-FSU, SNIC-FO, SNALC-FGAF, SNCL-FAEN, SUD Education.

# en danger

que la consultation est ouverte. Par ailleurs, consulter du 16 décembre 2008 au 15 janvier 2009 relève de l'imposture !

Et que dire de l'écriture des Bacs Pros qui devraient se substituer au BTA Laboratoire et au BTA Gestion de la Faune sauvage à la rentrée 2010 ? Quelle cohérence auront-ils avec les Secondes Professionnelles qui seront déjà mises en place à la rentrée 2009 ?

Quelle lisibilité pour les élèves et leurs familles à l'heure où sont rédigées les brochures de l'ONISEP et où les portes ouvertes sont organisées dans les établissements ?

Quid du dispositif prévu pour permettre aux élèves qui le souhaiteraient ou qui en auraient besoin d'effectuer des parcours en 4 ans ? Quid de la classe spécifique de BEPA vers laquelle devraient pouvoir s'orienter certains élèves pour privilégier l'obtention du BEPA ? Où en est le référentiel de formation de cette classe ?

La note de service du 20 novembre 2008 portant sur la rénovation de la voie professionnelle précise que « la mise en place de ces solutions nouvelles sera à identifier à compter de la rentrée 2010 et (...) que les partenaires professionnels devront être associés aux réflexions qui s'engageront durant l'année scolaire 2009/2010 en vue d'envisager l'ouverture de ce type de classe à la rentrée 2010. »

Autrement dit : on met en place les secondes professionnelles à la rentrée 2009 et après, on verra.

Quelle valeur aura un BEPA délivré sur la base exclusive du CCF, hypothèse actuelle de la DGER ?

Autant de questions restées sans réponses. Et que dire de la transposition du Bac pro 3 ans à la voie de l'apprentissage ?

## Rénovation des référentiels de diplômes

La DGER veut simplifier les référentiels de diplômes dans un souci de lisibilité et de réactivité

Un référentiel de diplôme serait constitué de 50 pages maximum (« fin des référentiels qui font concurrence au Bottin » ?!?) dans le but d'être « lisible et compréhensible par tous ». Il comprendrait :

- un référentiel professionnel (d'emploi et de compétences) de 10 à 11 pages
- un référentiel de certification de 2 à 3 pages listant les capacités professionnelles et citoyennes attendues ainsi que le règlement d'examen. Il sera valable aussi bien pour les élèves, apprentis, stagiaires que dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Ce référentiel doit faire ressortir les capacités attestées par le diplôme.
- un référentiel de formation avec les grilles horaires, l'architecture globale, les périodes en milieu professionnel et les prescriptions par module, édulcorés eux aussi puisque l'essentiel du document se concentrerait sur les objectifs et sous-objectifs à atteindre au détriment de contenus clairement précisés.

La présentation des référentiels de formation en cours de rénovation, aussi bien pour la voie professionnelle que pour les BTS, va tout à fait dans ce sens. Alors qu'auparavant, la présentation listait des objectifs et sous objectifs et était accompagnée de recommandations pédagogiques quant au contenu et au niveau exigé, les modules en cours de rénovation se limitent à des objectifs et sous objectifs très généraux qui ne permettent pas de se faire une idée du contenu. Interpellée à plusieurs reprises à ce sujet, la DGER répond inlassablement que des documents d'accompagnement sont en cours de préparation et qu'ils donneraient des indications plus précises aux équipes pédagogiques.

Pire : ces documents d'accompagnement ne seraient pas annexés à l'arrêté de l'examen, c'est-à-dire que des contenus et des modalités d'évaluation n'auraient pas de caractère réglementaire.

Les premières remontées des collègues qui nous ont transmis leurs remarques au sujet des projets de référentiels (Secondes Professionnelles, Bacs pros et BTS) vont toutes dans le même sens : elles regrettent l'absence de précision des projets, des redondances, des diminutions horaires inacceptables, l'absence d'information quant aux modalités d'évaluations, ... Toutes sont unanimes pour exiger que chaque élève, quel que soit l'établissement où il est

scolarisé, ait le droit au même enseignement et l'accès à un diplôme national avec des épreuves terminales dignes de ce nom.

Pour autant, les orientations actuelles de la DGER ne vont pas dans ce sens : elles augmentent la part du CCF aussi bien en Bac pro qu'en BTS, renvoient des volumes horaires conséquents à l'autonomie des établissements ; de mauvaises langues diront à l'autonomie des chefs d'établissements qui auront à gérer la pénurie !

## Les nouvelles modalités d'admission en BTS

Une note de service du 10 décembre 2008 précise les nouvelles modalités d'inscription en sections préparatoires au BTS dans les établissements publics et privés de formation initiale scolaire (rentrée 2009).

Quelle « publicité » a été faite dans les établissements à propos de cette note de service ?

Les enseignants seront-ils mis devant le fait accompli quand ils auront à rentrer en ligne leurs notes et appréciations sur le site de gestion Internet

entre le 2 et le 20 mars 2009 ?

Pourtant, ce nouveau dispositif a été expérimenté dans 6 régions l'année dernière. Il aurait été plus qu'utile de faire une évaluation de cette expérimentation afin de palier les défauts constatés et de mettre en place des formations à destination des équipes de direction et des enseignants quant aux nouvelles procédures de recrutement et à l'utilisation du nouveau portail pour que l'accompagnement des élèves se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Tous ces chantiers menés en parallèle ne font qu'augmenter les tensions palpables dans les établissements. Les enseignants en ont ras-le-bol des rénovations qui n'obéissent qu'à des considérations budgétaires. Ils ne sont pas opposés aux réformes, mais en ont assez de parler de « sous », de « dépenses » alors qu'il faudrait parler de « pédagogie » et « d'investissement » pour garantir la qualité d'un enseignement agricole public, encore unanimement reconnu !

MMD

1— Voir même page.

2— Voir article même page : « nouvelles modalités d'évaluation en BTS ».



# BTSA - Modalités d'évaluation De nouveaux rec

*Dans le cadre de la rénovation des BTSA et en relation avec la nouvelle présentation « allégée des référentiels », la DGER prend des orientations inacceptables qu'il convient de combattre pour garantir le caractère national des diplômes ainsi que la qualité de la formation dispensée aux élèves et étudiants. Il est important que chacun se mobilise afin que la DGER révisé sa copie.*



## Rappel du dispositif actuel

Le BTSA est un examen public organisé dans un cadre national, constitué de deux groupes d'épreuves :

- **1<sup>er</sup> groupe** : 3 épreuves terminales représentant 50% de l'examen.

L'ET1 « Expression française et culture socio-économique » est la même dans toutes les options du BTSA (même sujet, même coefficient 5). Les ET2 ET ET3, de nature et de pondération différentes selon l'option du BTSA, portent sur les connaissances scientifiques, techniques et professionnelles propres à chaque formation.

- **2<sup>e</sup> groupe** : 6 épreuves au maximum sous forme de CCF (habilitation par le DRAF) représentant 50% de l'examen.

## Evolutions envisagées par la DGER :

Le nombre d'épreuves terminales passerait de 3 à 2. Seule serait maintenue sous sa forme actuelle l'ET1 « Expression française et culture socio-économique » commune à toutes les options de BTSA avec un coefficient de 5. Les actuelles ET2 et ET3 disparaîtraient pour se retrouver dans une seule et même épreuve terminale, relevant du domaine professionnel.

Le document de travail de la DGER, présenté lors du comité de pilotage BTSA du 9 décembre 2008, précise la finalité de cette épreuve : « évaluer la capacité de mobiliser les acquis attendus d'un technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle. » Quid des connaissances scientifiques et techniques indispensables à un étudiant de BTSA qui souhaite poursuivre des études de niveau supérieur ?

Le ratio entre épreuves conduites en CCF et épreuves nationales inté-

gratives (épreuves terminales) serait de 22/13, c'est-à-dire que le CCF représenterait 62,8% du diplôme !

Par ailleurs, la question du rapport de stage est encore en discussion. Il pourrait être évalué pour la partie écrite par l'équipe pédagogique et l'oral pourrait être noté par un évaluateur extérieur à l'établissement (hypothèse avancée lors de la réunion du 9 décembre).

Autre hypothèse : le rapport de stage, sous sa forme actuelle, pourrait disparaître puisque le projet de référentiel de certification du BTSA Viticulture Œnologie en cours de rénovation précise simplement que le stage servirait de support à l'épreuve terminale mais la notion de rapport de stage n'apparaît à aucun moment.

## Des orientations à combattre !

Ces orientations sont inacceptables parce qu'elles nuisent au caractère national du diplôme, entraînent un risque d'inégalité de traitement entre les candidats et hypothèquent leurs chances de poursuivre et de réussir des études de niveau supérieur si les capacités scientifiques et techniques sont laissées pour compte.

C'est pourquoi nous devons exiger un minimum de garanties, à savoir :

- à minima le maintien actuel du ratio ET/CCF (50%, 50%) dans l'attribution du diplôme, sans augmentation du CCF,

- le maintien de 3 épreuves terminales nationales attestant de la culture générale des candidats, de leurs connaissances scientifiques, techniques et professionnelles,

- des épreuves terminales organisées au niveau national et évaluées par des jurys nationaux, garantissant



# uls

l'anonymat des candidats et l'équité de l'évaluation,

- une moyenne minimale de 9/20 aux épreuves terminales pour prétendre à l'obtention du BTSA,

- l'inscription dans les programmes officiels d'objectifs et de contenus précis,

- l'inscription des documents d'accompagnement précisant le contenu de la formation et les modalités d'évaluation dans l'annexe de l'arrêté de l'examen, garantissant leur caractère réglementaire et donc obligatoire.

Ces garanties sont indispensables pour que le BTSA continue à avoir sa double vocation d'insertion professionnelle et de poursuite d'études.

C'est pourquoi nous invitons tous les collègues à signer massivement la pétition de l'intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public (Snetap FSU / Sfoerta FO / Syac CGT / SUD Rural) qui a été envoyée aux secrétaires de section.

**Marie-Madeleine Dorkel**



## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**Direction générale  
de l'enseignement  
et de la recherche**

**Le Directeur Général**

1 ter avenue de Lowendal  
75700 Paris 07 SP

**Madame Marie-Madeleine DORKEL  
Secrétaire générale adjointe SNETPA FSU**

Objet : CPC du 27 janvier 2009  
Paris, le **20 JAN. 2009**

Madame la Secrétaire générale

Par le présent courrier, j'accuse réception de votre lettre du 20 janvier m'indiquant que vous ne pourrez émettre d'avis sur les référentiels de formation des secondes professionnelles qui sont soumis pour avis à la Commission Professionnelle Consultative (CPC) du 27 janvier prochain. Cette position est appuyée sur l'absence de consultation quant aux documents d'accompagnement pédagogiques.

Il me semble pourtant que la question de la nouvelle forme de ces référentiels a été clairement présentée et débattue lors de nombreuses réunions de la fin d'année 2008 et notamment dans le cadre des différentes Commissions Nationales Spécialisées qui ont été amenées à examiner ces textes. Nous tenons effectivement à ce que, désormais, les documents officiels (référentiels) qui seront les annexes des textes réglementaires aient une forme concise et accessible non seulement à la communauté enseignante mais également à tous les partenaires partie prenante des formations.

C'est sous cette contrainte qu'ont été élaborés et présentés ces référentiels de formation des classes de seconde mais également le référentiel de diplôme du baccalauréat travaux paysagers qui sera examiné ultérieurement en CPC.

Au delà, seront effectivement établis et diffusés des documents d'accompagnement, sous le strict contrôle de l'Inspection de l'Enseignement Agricole, plus spécifiquement destinés aux enseignants pour les aider dans la construction de leur enseignement. Ceux-ci seront établis progressivement avant l'entrée en vigueur de la réforme et sont destinés à vivre et évoluer. En ce sens, il me paraît désormais bien préférable qu'ils soient disjoints des textes réglementaires pour lesquels seuls les avis des instances sont requis. J'ajoute que plus spécifiquement pour ce qui concerne la CPC, il m'est revenu une approche plutôt favorable de la part des représentants professionnels quant à ces nouvelles formes.

En ce sens, je ne crois nullement opportun de revenir sur cette voie et j'espère vivement que vous pourrez être en mesure d'apporter vos propres éclairages sur ces référentiels de formation « nouvelle forme » sans faire un préalable de présentation de documents complémentaires.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de ma considération

Le Directeur général de l'enseignement  
et de la recherche

Jean-Louis BUËR

Copie : M. Chevallier ; Président de la CPC




## Collectif Vie Internationale du SNETAP

# Réfléchir à la mission de coopération

### Présentation du collectif vie internationale

La vie internationale, à travers la mission de coopération internationale, est une constante essentielle et originale de l'enseignement agricole.

La motion d'orientation générale du congrès d'Albi intègre dès le début l'économie mondialisée :

« *Quel est le sens d'une économie qui n'est plus au service d'un projet humain et du progrès social mais se fixe pour seul objectif de rendre les riches encore plus riches sans se soucier du sort de la grande majorité de l'humanité ?* »...

Le collectif Vie internationale, validé par les congrès d'Amiens et d'Albi, est constitué de 2 entités : le réseau et le comité permanent.

- Le réseau est une structure ouverte à tous les camarades impliqués notamment dans les missions de coopération internationale de l'enseignement agricole. Il se réunit normalement une fois par an, ce qui n'a pas été le cas en 2007.
- Le comité permanent plus réduit se réunit en général à chaque CSN et si possible rend compte devant les CSN.

Ces 2 structures doivent être actualisées.

Le congrès d'Albi a rappelé les axes de travail prioritaires : mission de coopération internationale, souveraineté alimentaire, solidarités, forums sociaux.

Au moment où se développent des crises alimentaires et financières, ces axes de travail deviennent encore plus pertinents (émeutes de la faim, spéculations financières, sans-papiers...).

Dans le cadre fédéral, le comité permanent participe aux démarches

de soutien aux sans-papiers, notamment celles du RESF (Réseau Education Sans Frontières). Le SNETAP dénonce l'adoption par le Parlement européen de la "directive retour", directive de la honte qui fait de l'enfermement le mode normal de gestion des migrations.

La libéralisation forcée des marchés, l'abandon de l'agriculture vivrière, au profit d'une agriculture d'exportation, provoquent l'insécurité alimentaire et la dépendance des pays pauvres.

Face à l'échec du libre échange, dans le cadre du G8, le président des Etats Unis déclare "le commerce est le meilleur moyen de régler la pauvreté" ! Le directeur général de la FAO accuse les dirigeants du monde d'avoir ignoré les avertissements lancés sur la crise alimentaire, crise largement prévisible, mais il a manqué la volonté politique et les moyens. Il faut investir massivement dans l'agriculture vivrière familiale de proximité au lieu de subventionner une agriculture industrielle intensive d'exportation. 10% de ces subventions suffiraient !

Ces problématiques ont été reprises aux congrès FSU de Perpignan et de Marseille, suite aux multiples démarches du SNETAP.

La Vie internationale doit probablement prendre davantage en compte la mission de coopération internationale avec une plus grande lisibilité syndicale. Le collectif assure un rôle de veille sur l'état de la mission, ses orientations et il rencontre en tant que de besoin le bureau BRECI de la DGER.

En relation avec la FSU, la Vie internationale doit aussi s'impliquer dans des actions solidaires, dans les forums sociaux.

# Orientations géographiques

# Mission de coopération internationale

Rencontre avec Pierre Autissier, chef



### Qu'est-ce que le BRECI ?

Le BRECI existe depuis 2005.

Il participe, dans les domaines de compétences de la direction, à la politique européenne, à la négociation, à la coordination et à l'expertise des programmes de l'UE.

Il participe également à la politique de coopération et de développement des échanges internationaux. Il conduit et coordonne les actions favorisant ces politiques européennes et internationales.

Le SNETAP- FSU aborde plusieurs points avec le chef du bureau :

- l'état de la mission de coopération internationale aujourd'hui
- la question des bourses de mobilité des élèves et étudiants
- le choix des priorités géographiques
- le choix des priorités thématiques.

*La note de service DGER/SDRIOCI/N 2007-2016 du 5 février 2007 sert de base aux discussions.*

### L'état de la mission de coopération internationale aujourd'hui

Selon Pierre Autissier, l'état est bon. Son bureau défend la mission qui est la plus belle mission de l'Enseignement Agricole Public. **C'est un combat de tous les jours pour garder les crédits, mais la mission est réaffirmée. Oui, elle est importante et on est reconnu.** Le travail avec les SRFD est intéressant bien que différent selon les régions.

Le rapprochement entre le technique et le supérieur est fondamental mais reste à perfectionner.

Concernant les moyens et leur répartition nous disposons pour 2009 de 705000 € pour les bourses de stage. A partir de fin octobre, le dialogue de gestion avec tous les SRFD permettra la répartition. A titre d'exemple, deux régions investissent beaucoup sur la mobilité, il s'agit de PACA et

# hiques et thématiques coopération ale au MAP en questions

du bureau BRECI (Bureau des relations européennes et de la coopération internationale)

Bretagne. D'autres sont plus timides et les montants attribués sont parfois affectés à autre chose que la mobilité !

Dans les établissements, la coopération internationale « doit rentrer ». Il y a d'énormes moyens depuis 2007 pour la mobilité européenne d'autant que le MAP est rentré au conseil d'administration de l'Agence Europe Education Formation France de Bordeaux pour être au plus près des programmes de mobilité.

## Les bourses de mobilité des élèves et étudiants

voir note de service DGER/SDRI-DCI/N 2008-2013 du 5 février 2008

**Nota :** le SNETAP a souhaité intervenir sur la question de la modulation de la bourse compte tenu de toutes les questions que ce système a soulevées depuis 1 an.

Le chef du bureau précise qu'ils ont instauré le système de modulation du montant entre 100 et 1 000 € par élève ou par étudiant dans un souci de justice, pour être au plus près des dépenses de l'élève, pour les encourager. La même bourse pour un élève qui passe la frontière avec sa voiture et celui qui traverse le monde n'était pas juste, d'où la modulation.

Un des problèmes soulevés est celui de l'autonomie des SRFD. Chacun a ses propres critères de modulation. Sur 2008, le bilan de la modulation fait apparaître les critères suivants : part d'autofinancement, critères linguistiques, distance, formation aux départs, articulation avec les fonds régionaux. Une nouvelle note de service DGER pourrait lister des critères de modulation.

## Les orientations géographiques de la mission

(voir note de service DGER/SDRI-DCI/N 2008-2016)

**Nota :** Le SNETAP a souhaité faire préciser certains points de la note

et en particulier le pourquoi des priorités, **le lien entre la mission et la politique étrangère de la France.**

Pierre Autissier précise que cette note n'est pas exclusive et que **les priorités n'ont aucune exclusivité.** Elle repose sur des critères historiques, pédagogiques, socio-économiques politiques et prend en compte les grands pays agricoles d'Europe. Le chef de bureau ajoute qu'ils appliquent les directives du chef de l'État mais que la note s'inscrit dans une politique globale du MAE (Ministère des Affaires Étrangères) tout en gardant nos spécificités.

Il indique que cette note de service a pour but premier de défendre la mission auprès des institutions et partenaires. Elle témoigne de notre crédibilité et elle respecte aussi les enseignants, les jeunes. Elle montre qu'il y a une vraie stratégie au MAP.

**Il est fondamental aujourd'hui que les jeunes s'inscrivent dans l'Europe, dans des parcours européens. L'entrée retenue par le Bureau est la formation tout au long de la vie, la construction citoyenne.**

Concernant le choix des 5 pays particulièrement identifiés en Europe : l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie, c'est en accord avec des enseignants sur des programmes, c'est le symbole de la construction de l'Europe pour l'Allemagne, et pour fêter l'entrée des autres dans l'UE.

Concernant le réseau FAR (Formation Agricole Rurale), il a pour but de soutenir la formation en milieu rural en Afrique. Sup'Agro de Montpellier, plusieurs pays africains, des décideurs et organisations travaillent dans ce réseau dans le souci d'apporter des préconisations dans le domaine de la formation.

Le Tchad n'est pas écarté car nous estimons que la population du Tchad mérite le développement et l'éducation quel que soit l'état politique.

Concernant l'Asie, et les placements de jeunes dans des entreprises et équipementiers français présents en Chine et en Inde, c'est une volonté de l'enseignement supérieur (partenaire dans l'écriture de la note) de prendre des stagiaires français dans ces entreprises par manque de partenariats signés avec des entreprises chinoises ou indiennes.

## Les priorités thématiques de la mission

Le SNETAP s'interroge sur le choix des thématiques. Est-il le fruit d'une réflexion d'équipes pédagogiques ou une commande économique-politique ?

Le choix de l'agriculture bio et du développement durable, de la souveraineté alimentaire ressemble à une boîte « fourre-tout », et à une politique d'affichage. Pour mémoire, il y a 12 exploitations agricoles bio pour 190 exploitations répertoriées dans nos établissements. Il y a 70 enseignants seulement et les notes de service sur la stratégie du développement durable au MAP ou sur l'émergence et diffusion de pratiques agricoles durables datent de quelques mois.

Le chef de bureau précise que les thématiques sont le fruit d'une réflexion entre tous les partenaires cités dans la note de service (SRFD, chargés de coopération, animateurs des réseaux géographiques, inspecteur, fédérations de l'enseignement privé, délégués du supérieur, le pôle national de Montpellier, le ministère des Affaires Étrangères, la direction générale des politiques économiques, européenne et internationale du MAP). Certains des partenaires étaient peu préoccupés par le contenu de la note, y compris les SRFD.

**Concernant les thématiques, l'agriculture bio est importante, il faut aller voir ce qui se passe ailleurs : c'est une coopération dans le sens découverte.**

La question de la souveraineté alimentaire est abordée par le RED (Réseau de l'Education au Développement). **Les enseignants doivent se préoccuper des enjeux alimentaires.**

**En conclusion : la mission de coopération internationale, c'est affronter la réalité sur le terrain. C'est une mission éducative d'ouverture sur le monde.**

## Les demandes du SNETAP au chef de bureau

- Que chaque agent chargé de coopération dans les établissements soit guidé par une lettre-type de mission et déchargé.
- Que des critères nationaux de modulation des bourses de stage à l'étranger soient établis dans un souci de justice et d'équité pour tous les jeunes du pays.
- Que la note de service fasse apparaître en préambule la mission première de la coopération internationale : **la construction citoyenne de l'élève ou de l'étudiant.**
- Que la note de service soit plus lisible et explicite dans le tableau annexé des priorités géographiques et thématiques.

## Les points d'accord avec M. Pierre Autissier

- Une nouvelle note de service DGER pourrait lister les critères de modulation des bourses de stage à l'étranger.
- Il prend en compte nos remarques sur le rappel de la mission première de la coopération et sur la lisibilité du tableau annexé, ces points pourraient être revus dans une nouvelle note de service d'ici quelques années.
- Les chargés de coopération dans les établissements doivent avoir une lettre-type de mission.

# L'enjeu alimentaire

# La souveraineté alimentaire

Invité : Jean-Pierre Leroy, Confédération Paysanne

Jean-Pierre Leroy est un paysan girondin (maïsculteur) élu à la Confédération Paysanne ; il connaît bien l'enseignement agricole pour avoir siégé plusieurs années dans différentes instances du ministère.

Le SNETAP souhaite que le thème soit abordé, sous 3 angles :

- 1 - La définition du concept
- 2 - Est-ce que le principe est applicable au Sud comme au Nord ?
- 3- Comment intégrer ce concept dans les pratiques pédagogiques ?

Nota : Le contenu qui suit reflète les propos tenus par Jean-Pierre Leroy.



En introduction, J.-P. Leroy précise que les termes de **souveraineté alimentaire** sont aujourd'hui employés par beaucoup de monde selon les effets culturels, pédo-climatiques et économiques.

On entend parfois « il faut développer les grandes exploitations pour la souveraineté alimentaire ».

Mais la souveraineté alimentaire ce n'est pas cela.

Il faut continuer à définir la souveraineté alimentaire, l'avis des Africains sur le concept n'est pas forcément le même que chez nous.

## Définition de la souveraineté alimentaire

Plus généralement la souveraineté alimentaire c'est :

- un circuit court entre producteurs et consommateurs,
- un équilibre territorial pour maintenir des actifs agricoles, c'est développer une socialisation des territoires. La souveraineté alimentaire est le fondement de l'équilibre territorial. Tous les systèmes développés jusque-là ont brisé les équilibres territoriaux. En Asie comme en France, les systèmes capitalistes ont extirpé la culture paysanne des campagnes,
- c'est l'utilisation de techniques modernes en les rendant efficaces sans pour autant asservir les gens qui les utilisent. Ce n'est pas une vision archaïque,

- c'est le respect des échanges commerciaux ce qui nécessite des règles d'échanges entre les peuples dont certains sont hégémoniques,
- c'est une remise en cause de l'Occident qui s'est accaparé les richesses et les moyens de production. Aux USA, par exemple, le développement de l'agriculture a été un moyen de pression sur les autres peuples. Leurs grandes surfaces à cultiver leur permettaient d'être hégémoniques sur le monde, tout en étant aidés par les grandes industries alimentaires.

## L'application du principe au Sud et Nord ou comment remettre les capacités à se nourrir des peuples du Sud et du Nord

La souveraineté alimentaire est pour tout le monde au Sud comme au Nord.

En Pologne, il y avait une agriculture paysanne proche de la souveraineté alimentaire, et les Polonais espéraient trouver dans l'Europe la capacité à se développer, mais de grands industriels se sont implantés, par exemple l'implantation d'une laiterie par des industriels hollandais a entraîné l'expulsion des petits agriculteurs producteurs et ils ont tous disparu.

## Comment revenir à la souveraineté alimentaire ?

Il faut aider à l'installation, raccourcir les circuits et s'émanciper du système industriel de sorte que les puissances économiques de la grande distribution et les puissances financières ne soient plus incontrôlables.

Ce sera plus facile dans certains pays car les oppositions économiques sont moins construites, c'est le cas dans les pays du Sud où il y a moins de grande distribution. Mais il faut commencer par mettre des circuits courts chez nous pour aider les petits pays à imiter.

Pour les pays comme l'Argentine et le Brésil, ce sera très dur pour les petits paysans car ils doivent s'opposer aux investisseurs capitalistes agricoles de leur pays et aux politiques commerciales étrangères.

Il faut également sortir l'agriculture de l'OMC (Organisation Mondiale

du Commerce) car les systèmes économiques mis en place sont tout à fait contradictoires avec la souveraineté alimentaire.

Il faut penser à une modulation des primes de la PAC qui favoriserait les circuits courts,

Il faut une réforme agraire pour l'accès au foncier.

La Suisse, la Norvège et le Tyrol Autrichien, même très capitalistes, sont aujourd'hui exemplaires en matière d'agriculture paysanne.

En France, il y a une réelle prise de conscience et les Français sont prêts à consommer sur des circuits courts. L'exemple du nombre d'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) qui augmente tous les jours en est la preuve.

Très globalement, il s'agit avant tout de volonté politique.

## La souveraineté alimentaire et l'enseignement agricole

Le MAP fait une politique d'affichage. Il avance le développement durable, l'agriculture bio, mais il fait la part belle aux mécanismes agricoles actuels.

Au ministère, on reflète l'idéologie dominante, **l'enseignement agricole n'a pas été fait pour les enfants des paysans**. On a formé des cadres et non des enfants de paysans.

Les grands enjeux alimentaires ne sont pas pris en compte dans l'écriture des référentiels.

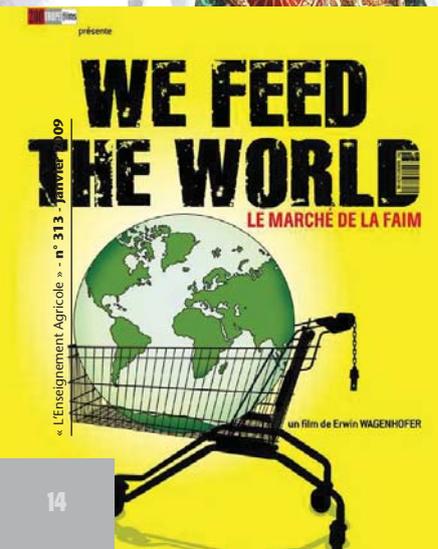
Aujourd'hui, la sensibilisation aux élèves est faite de manière isolée et relève plus d'actes militants que de contenus pédagogiques.

## Rappel du concept

Le concept de souveraineté alimentaire a été développé par Via Campesina (organisation internationale de paysans) à l'occasion du Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996. Il présente une alternative aux politiques néo-libérales.

La souveraineté alimentaire désigne le droit des populations, de leurs pays ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers.

(définition de Via Campesina)



# Résorption de la précarité des négociations bien mal engagées

Suite aux actions syndicales menées à l'automne 2007 sur le thème de la précarité, Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche a missionné en janvier 2008 le Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (CGAAER) pour réaliser un rapport sur l'emploi contractuel au MAP, « emploi qui s'est développé au fil du temps » et qui « pose de réelles difficultés au regard du statut général de la fonction publique de l'Etat » qui affirme notamment que les emplois permanents et à temps complet de la Fonction Publique doivent être occupés par des titulaires.

Le rapport demandé au CGAAER devait présenter un état des lieux de l'emploi contractuel au MAP (y compris pour les contractuels sur budget d'établissement), d'analyser les causes de la constitution de cette précarité, et de proposer des « scénarii de substitution progressive de personnels titulaires aux personnes contractuels affectés sur des emplois permanents », ainsi que des éléments pour « l'élaboration d'une charte de bonne gestion des personnels contractuels » au MAP.

Dans ce cadre, le SNETAP a été auditionné le 6 février 2008 et a défendu son exigence d'un plan de titularisation de tous personnels contractuels, selon des modalités appropriées selon les types de personnels.

Le rapport qui était attendu pour les mois de mars 2008 n'a été présenté aux organisations syndicales que le 8 décembre 2008 : si quelques rares propositions peuvent aller dans le bon sens (augmentation du nombre de postes ouvert au concours), la plupart sont plus inquiétantes voir inacceptables (non renouvellement de contrat pour les personnels qui auraient échoué au concours, refus de prévoir la titularisation des formateurs en CFA / CFPPA qui, pour eux, ont vocation à rester contractuels, contrats de droit privé pour les personnels de catégories B et C, « faire glisser les personnels sous emplois gagés dans des postes à profil »,...).

Lors de cette présentation le secrétariat général du ministère a proposé l'ouverture de négociations rapides sur ce sujet sur les bases que « les emplois pérennes et à temps complet devaient être occupés par des titulaires » et qu'il fallait fixer des règles pour l'emploi contractuel quand celui-ci était nécessaire (remplacement, etc...).

Les organisations syndicales ont accepté le principe d'une négociation, à partir du moment où celle-ci ne se réduirait pas aux propositions du rapport CGAAER dont nous rejetons la plupart.

La première journée de discussion du groupe de travail associant le secrétariat général du ministère et les organisations syndicales s'est tenue le 21 janvier et s'est soldé par une suspension rapide de la séance. En effet l'administration n'a pu répondre aux 2 préalables posés par les 6 organisations syndicales (SNETAP, CGT, FO,CFDT, UNSA,SUD Rural), à savoir :

- le sujet de la discussion qui doit porter sur un réel plan de déprécarisation des personnels contractuels
- l'annonce du nombre de postes ouverts au concours en 2009 (comme signe de la volonté réelle du ministère d'aborder sérieusement le problème de la précarité).

Le secrétariat général du ministère nous a même affirmé qu'« un plan de déprécarisation spécifique n'était pas à l'ordre du jour », et que d'autre part l'amendement parlementaire Ferat qui prévoit un abondement des crédits pour l'enseignement agricole dont la répartition reste à préciser (enseignement public, enseignement privé) ne prévoyait pas de titre II, c'est à dire pas de créations de emplois budgétaires.

L'Administration, incapable de répondre, a proposé de reprendre les discussions lorsqu'elle serait en mesure d'annoncer le nombre de postes au concours en 2009.

**Corinne Bertrand  
Philippe Despres**

## ACE

### Le SNETAP contraint le Ministère à réparer l'injustice

L'opiniâtreté et l'acharnement du SNETAP pour obtenir que le Ministère paye sa gestion calamiteuse des salaires des agents contractuels a fini par porter ses fruits.

#### Salaires et mesure de secours de 500 euros

Le BEA, en charge de la gestion des payes, a confirmé que la procédure de régularisation de l'ensemble des salaires interviendrait le 22 décembre 2008 (à minima règlement de 75% du brut de l'ensemble des sommes dues).

De plus, nous avons obtenu l'extension de la mesure de secours de 500 euros (versée en décembre) à l'ensemble des ACEN ayant subi un préjudice.

#### Actions devant les tribunaux

Avec l'appui d'un cabinet parisien d'avocats, nous avons d'ores et déjà initié une action en justice, sur la base de dossiers complets qui nous sont parvenus, devant le Tribunal des référés.

En ce qui concerne la saisine du Tribunal Administratif (à la différence du tribunal des référés qui prend en compte les situations d'urgence, le TA jugera sur le fond et sur l'indemnisation du « préjudice moral » occasionné – 5 000 euros par requérant sont demandés à ce titre).

Les dossiers seront regroupés et la lettre de saisine remise au Ministre prochainement.

## Un rappel de salaire pour les TOS intégrés et détachés ?

C'est suffisamment rare pour le signaler : les TOS qu'ils soient intégrés ou détachés, recevront dans les mois qui viennent un rappel de salaire.

Grâce à l'action de la FSU, il n'y aura pas de décrochage de la grille indiciaire pour la catégorie C. La Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) a fini par accepter d'éviter de pénaliser une fois de plus les TOS. Elle a également garanti la publication imminente au Journal Officiel de cette grille indiciaire de la catégorie C qui devient identique pour les trois fonctions publiques (la Fonction publique d'Etat (FPE), la Fonction Publique Territoriale (FPT) et la Fonction Publique Hospitalière (FPH)). L'autre bonne nouvelle qui permet ce rappel de salaire, c'est que ces textes prévoient une application dès le 1er juillet 2008.

Bien sûr, selon l'ancienneté, tout le monde ne sera pas exactement loti de la même façon. En effet, 2 points sont ajoutés aux 1er et 2e échelon de l'échelle 3 et de l'échelle 4 et 1 point est ajouté au 3e échelon de l'échelle 3 comme au 1er de l'échelle 5.

Mais tout n'est pas rose, on s'en serait douté...

Cependant si la grille indiciaire s'améliore un peu, le traitement tout au long de la carrière ne s'arrange pas : l'écrasement des carrières demeure et s'est même aggravé avec une amplitude de carrière fort diminuée avec la nouvelle échelle issue de la fusion des échelles 2 et 3.

Rappel : l'amplitude était de 83 points en échelle 2 et de 94 points en échelle 3, elle est aujourd'hui de 65 points dans la nouvelle échelle issue de la fusion. Et ce n'est pas mieux pour les autres qui passent respectivement de 103 points à 78 pour l'échelle 4 et de 124 points à 100 pour l'échelle 5.

Et en plus, le point d'indice court derrière l'inflation...

Du fait que le point d'indice n'est plus en relation avec la hausse des prix à la consommation, l'écart entre les deux s'agrandit. Depuis l'année 2000, jusqu'à la fin 2008, la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires a été considérable, frôlant les 10 %. Et ce n'est pas la généreuse augmentation de 0,8% en 2007 et ensuite en 2008 accordée par le ministre du budget Eric Woerth, et alors que l'inflation est à peu près de 4 %, qui va nous permettre de conserver notre niveau de vie et c'est encore plus patent pour les salaires des catégories C.

Pour 2009, le même scénario est envisagé par le gouvernement avec 0,5% d'augmentation en juillet et 0,3% en octobre.

Avec un salaire net moyen (primes comprises) dans la FPT de 1 578,00 €, en sachant que ceux de la catégorie A haussent cette moyenne à un niveau auquel nombre de TOS des lycées ne parviendront pas, n'aurait-on pas quelques raisons de manifester notre mécontentement ?

# La syndicalisation c'est l'affaire de tous !

**C**ette année encore, dans un contexte de régression invraisemblable et de destruction systématique du service public, et plus particulièrement du système éducatif, le SNETAP porte sans relâche la défense de l'Enseignement Agricole Public et de ses personnels, au cœur de toutes les mobilisations.

A l'écoute des personnels, il répond aux attentes exprimées sur le terrain.

Pour éviter des « grèves à répétition », il propose des actions innovantes et originales, comme la rétention de notes, qui, sans amputer les salaires des collègues, exerce aujourd'hui une pression majeure sur le ministère.

Attentif au besoin d'unité, il est un élément essentiel dans le fonctionnement de l'intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public, que les personnels appellent de leurs vœux.

Pour l'Enseignement Agricole Public, le Snetap-Fsu est bien l'organisation indispensable, qui face à la brutalité des décisions, au mépris pour les personnels, leur métier et leur engagement auprès

des jeunes, propose de résister, de se mobiliser, au nom de la dignité et des valeurs auxquelles nous ne renoncerons pas.

Aux côtés des plus précaires, il organise la solidarité, et met au service de tous la compétence et le dévouement de ses militants.

En contrepartie il a besoin de chacun d'entre vous.

Les voix qu'il recueille renforcent sa légitimité et son poids face à une administration qui n'a de cesse de minorer sa représentativité et d'instrumentaliser d'autres organisations qui accompagnent réformes et dérives en tout genre, sans consulter en amont les personnels.

Les cotisations de ses adhérents, qui constituent l'essentiel de ses ressources, lui sont indispensables pour organiser l'action et la mobilisation des personnels.

Chacun, par son adhésion et par sa capacité à entraîner d'autres adhésions, participe de façon essentielle au développement des luttes et à la sauvegarde de l'enseignement agricole public.

Sans ses militants, sans ses adhérents, le Snetap n'existerait pas

et l'Enseignement Agricole Public ne bénéficierait pas de son soutien le plus sûr.

Ensemble renforçons le SNETAP, amplifions la campagne d'adhésion pour permettre dès demain, plus d'actions, de mobilisations pour l'EAP et ses personnels.

**NB – La revue l'Enseignement Agricole est un service lié à l'adhésion au Snetap. Attention : ce numéro est le dernier qui sera adressé aux collègues qui, à ce jour, auraient oublié de régler leur cotisation. Il est grand temps de remédier à cet oubli pour ne pas interrompre la réception du bulletin.**

## 25<sup>e</sup> Congrès National du SNETAP-FSU

Le 25<sup>e</sup> Congrès National se tiendra au LEGTA de Hyères (83) du 27 au 30 mai 2009.

A cette occasion, conformément aux statuts, le Conseil Syndical National, le Bureau National et le Secrétariat Général seront renouvelés.

Le courrier spécial numéro 1 : appel de candidature et calendrier du Congrès sera diffusé début février.

**Journée d'action  
interprofessionnelle  
du 29 janvier.  
Pour la fonction  
publique, toutes et  
tous en grève et dans les manifestations.**

